

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 AVRIL 2014**

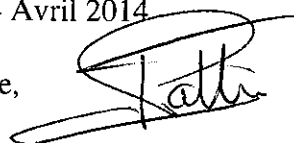
Les membres du conseil municipal sont convoqués le 10 Avril 2014 à 20 heures 30, en séance ordinaire.

Ordre du jour :

- Délégation de fonctions aux adjoints,
- Délégation de signatures,
- Commissions communales,
- Débat d'orientations budgétaires 2014,
- Nomination des conseillers municipaux dans les organismes extérieurs.

Le Temple, le 4 Avril 2014

Le Maire,



Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 10 Avril 2014 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents : Mrs MARTIN, BIESSE, PREVOT, MAURIN, CORNE, ROBERT, CUMERLATO, BEAUBOIS, BOS,
Mmes HALARD, GASSIAN, DELUGIN, JUARROS, NOUETTE-GAULAIN (pouvoir à Mr MARTIN)

Le procès-verbal de la séance du 31 Mars 2014 est adopté à l'unanimité sans observations.

DELEGATION DE FONCTIONS AUX ADJOINTS

Entretien fossés - forêt – terrains communaux – Urbanisation : MARTIN Stéphane

Bâtiments communaux – Eclairage public – Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : BIESSE Jean-Pierre

Voirie – Collège de Lacanau : PREVOT Bruno

Communication – Fêtes et cérémonies – Gironde numérique – Tiers-lieux : HALARD Françoise

MODIFICATION DES STATUTS DU SIRP LE TEMPLE-SAUMOS

Monsieur le Maire propose au conseil syndical de soumettre au conseil syndical une modification de l'article 5 des statuts du SIRP Le Temple-Saumos.

Ancienne rédaction :

1°) Comité, bureau, président :

Le comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée par trois (3) conseillers municipaux élus par leurs pairs respectifs. Un suppléant sera désigné dans chaque commune adhérente.

Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, et de 4 membres. Leur mandat aura la même durée que leur mandat municipal.

Nouvelle rédaction :

1°) Comité, bureau, rédaction :

Le comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée par quatre (4) conseillers municipaux élus par leurs pairs respectifs. Un suppléant sera désigné dans chaque commune adhérente.

Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, et de 6 membres. Leur mandat aura la même durée que leur mandat municipal.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable.

NOMINATION DES DELEGUES DES COMMISSIONS ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Commission des finances : tous les conseillers municipaux.

Communauté de communes « Médullienne » : PALLIN Jean-Luc, MARTIN Stéphane

SIRP Le Temple-Saumos :

Titulaires : Messieurs PALLIN, BIESSE, PREVOT, Mme DELUGIN,

Suppléant : Monsieur CORNE

Syndicat AEP Saumos – Le Temple :

Titulaires : Messieurs PALLIN, BIESSE, CUMERLATO

Suppléant : Madame HALARD

Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) :

Titulaires : Messieurs PALLIN, BIESSE

SIAEBVELG (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin)

Titulaires : Messieurs MAURIN, MARTIN

Suppléant : Monsieur CUMERLATO

SITE (Syndicat Intercommunal des Transports d'Elèves) Nord-Bassin :

Titulaire : BIESSE Jean-Pierre

Suppléant : MARTIN Stéphane

IME (Institut Médico-Educatif) du Médoc :

Titulaire : GASSIAN Bérengère

Suppléant : HALARD Françoise

AAPAM (Association d'Aide aux Personnes Agées du Médoc) :

Titulaire : GASSIAN Bérengère

Suppléant : HALARD Françoise

Mission Locale :

Titulaire : GASSIAN Bérengère

Suppléant : HALARD Françoise

SYNDICAT MIXTE PAYS MEDOC – PNR (Parc Naturel Régional

Pas de commune membre, regroupées en CDC. Madame HALARD, Messieurs MAURIN, CUMERLATO sont désignés pour participer aux réunions.

NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur CUMERLATO Jean-François. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à l'unanimité.

NOMINATION DU CONSEILLER AUPRES DE L'UDAF (Union Départementale d'Aide aux Familles)

Madame GASSIAN Bérengère est nommée représentante des familles auprès de l'Union Départementale d'Aide aux Familles). Celle-ci sera chargée de représenter les associations familiales et donc en contact avec l'UDAF.

NOMINATION DU CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire propose de charger Madame JUARROS Emeline de l'aménagement des espaces verts de la commune. Le conseil municipal émet un avis favorable.

NOMINATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES (FEUX DE FORETS)

Messieurs GUILLEM Claude, EYQUEM Alain, LAGUEYTE Philippe, MAURIN Jean-Jacques, ORNON Joël, PALLIN Claude.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil municipal décide de proposer à la Direction des Services Fiscaux de la Gironde les commissaires désignés ci-après :

Titulaires :

MAURIN Jean-Jacques

GASSIAN Bérengère

CUMERLATO Jean-François

HALARD Françoise

GUILLEM Claude

EYQUEM Françoise

ORNON Joëlle

PALLIN Claude

BIESSE Jean-Pierre

NOUETTE Jacques

Hors commune

LAGUEYTE Annette

FRONSACQ Rolande

Suppléants :

BEAUBOIS Cédric
BOS Guillaume
MARTIN Stéphane
PREVOT Bruno
PREVOT Serge
CORNE Philippe
GALHARAGUE Michel
BEAUBOIS Françoise
JUARROS Emeline
ORNON Joël

Hors commune

GASTAUD Guylaine
GRAVEY Gilles

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil municipal décide de fixer le montant de l'indemnité allouée au maire égal à 26 % de l'indice 1015 et le montant de l'indemnité allouée aux adjoints égal à :

- 1^{er} adjoint 8,25 %
- 2^{ème} adjoint 6,80 %
- 3^{ème} adjoint 5,10 %
- 4^{ème} adjoint 3,75 %

TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'appliquer pour 2014 les taux suivants :

- Taxe d'habitation 13,24 %
- Foncier bâti 13,65 %
- Foncier non bâti 19,01 %

FDAEC 2014 – AFFECTATION DE LA DOTATION COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le montant de la dotation communale s'élève à la somme de 11 610,00 euros.

Les critères de répartition sont les suivants :

- Montant de la dotation voirie (30 % de la dotation cantonale)
 - o 60 % au prorata des kilomètres de voirie communale revêtue,
 - o 40 % au prorata de l'effort fiscal par habitant
- Montant de la dotation autres investissements (70 % de la dotation cantonale)
 - o 40 % au prorata de la population
 - o 30 % inversement proportionnel au potentiel fiscal/habitant
 - o 30 % au prorata de l'effort fiscal par habitant.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide d'affecter la totalité de la dotation FDAEC 2014 à des travaux de rénovation des bâtiments communaux (logements communaux, mairie, église).

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION CENTRE BOURG – ROUTE DU PORGE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet d'enfouissement de réseau électrique basse tension situé dans le centre bourg – Route du Porge. Le montant estimatif des travaux a

été chiffré à la somme de 70 000,00 euros HT (hors réseau France Télécom et réseau d'éclairage public). Ces travaux pourraient être réalisés en 2015.

Conformément à l'application du cahier des charges et de concession signé entre ERDF et le syndicat intercommunal d'électrification du Médoc et notamment l'article 8 de celui-ci, ERDF pourra participer à hauteur de 40 % du montant hors taxe de l'opération lorsque ces travaux auront été inscrits et retenus au programme du SIEM.

Monsieur le Maire précise que le coût réel des travaux est donné par l'étude technique, ce qui permet de fixer la participation des différents intervenants et notamment la participation de la commune. Cette étude n'est pas gratuite. Si la commune donne suite aux travaux son coût est intégré dans le coût des travaux. Si la commune ne donne pas suite pour tout ou partie des travaux, elle devra prendre en charge le coût de cette étude.

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne son accord de principe sur la réalisation de l'opération,
- Autorise le lancement de l'étude technique,
- Accepte d'en supporter le coût si le conseil municipal décide de ne pas donner suite à tout ou partie de l'opération.

Cette délibération sera transmise au SIEM qui adressera le dossier au concessionnaire pour suite à donner.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur RUIZ Frédéric et montre les photos attestant la démolition des bâtiments. Ce courrier a été adressé à Maître CAILLET pour suite à donner.

For pouvoir
Nouveau - Guita

Nouveau